

Procès-verbal de l'Assemblée Générale

de l'Association des Parents d'Élèves des Écoles Maternelle et Élémentaire du Rouret

Mardi 22 septembre 2026

Document anonymisé : les noms des personnes présentes, représentées et des membres élus ne sont pas publiés. La composition nominative du bureau est consultable sur la page dédiée du site de l'association.

Présidence de séance : le Bureau de l'APE (Présidente, Vice-Présidente, Trésorière)

Secrétariat de séance : le/la Secrétaire de l'APE

Nombre d'adhérents à l'APE en 2025-2026	149
Nombre d'adhérents présents	30
Nombre de non adhérents présents	1
Nombre de pouvoirs	9
Début de séance	20h07

Ordre du jour

- 1 Lecture et approbation des rapports d'activité et financier
- 2 Approbation des comptes
- 3 Fixation du montant des nouvelles cotisations
- 4 Élection des membres du bureau / Conseil d'administration
- 5 Questions diverses

1) Rapport moral

1-1 – L'APE est une association loi 1901 indépendante de toute organisation politique ou syndicale, composée de parents bénévoles désireux de s'investir dans la vie de l'école et de veiller aux intérêts des enfants dans les différents aspects de leur vie scolaire.

Rappel des missions de l'APE : 2 objectifs majeurs indépendants

Favoriser le dialogue entre les parents et les enseignants et s'assurer de la qualité de l'environnement scolaire des enfants.

Pour cela, l'APE présente chaque année une liste aux élections des représentants des parents d'élèves pour les deux écoles. Cette liste est sans étiquette et totalement apolitique. L'association essaie de présenter au moins un RPE par classe afin d'être la plus représentative possible. L'année dernière la liste de l'APE était la seule présentée.

Nous avons donc obtenu :

- 5 sièges en Maternelle. Nous avons sur notre liste 10 candidats (5 titulaires + 5 suppléants)

- 10 sièges en Élémentaire. Nous avons sur notre liste 20 candidats (10 titulaires + 10 suppléants)

Cette année nous présentons 10 candidats maternelle pour 5 classes, 18 candidats élémentaire pour 10 classes. Il est rappelé que toute personne représentante des parents d'élève doit adhérer à l'APE.

L'APE a participé au **dialogue entre les parents et l'école et s'est assurée de la qualité de l'environnement scolaire des enfants**, et notamment :

- Par sa participation active aux conseils de chaque école (maternelle/élémentaire) et la diffusion des comptes-rendus correspondants sur le site internet de l'association.
- Lors de médiations entre représentants et enseignants dans les classes où le dialogue nécessitait un accompagnement.

1-2 – Financements de projets et sorties 2025/2026

Maternelle – Projets et Sorties 25/26 :

- Projet Noël Souris les p'tits loups : 156,97 €
- Spectacle théâtre Noël Zéphirine : 747,00 €
- Sortie de fin d'année ferme Bois des Lutins, 5 classes : 1 491,50 €

Soit Total 1 en Maternelle : 2 395,47 €

Maternelle – Investissements pérennes :

- Équipement Montessori classe GS : 274,70 €
- Matériel pour ateliers en extérieur : 156,43 €
- Jeux SMART game : 247,90 €

Soit Total 2 en Maternelle : 679,03 €

Dépenses pour la maternelle : 3 074,50 € (5 classes)

Élémentaire – Projets et Sorties 25/26 :

- Ateliers Robotinitiation CE2 CM1 CM2 : 1 500 €
- Sortie Visite Fondation Maeght CM2 : 180 €
- Sortie Théâtre 4 CM : 630 €
- Intervenant Poésie CP CE2A : 450 €
- Activité Poterie CM2 : 710 €
- Sortie chèvrerie CE1 : 647,86 €
- Classe verte CE1A : 748 €
- Échecs : 2 400 €
- Sortie fin d'année CE2 et CM1 : 1 100 €

Soit Total 1 en Élémentaire : 8 365,86 €

Élémentaire – Investissements pérennes : Livres CP : 184,49 €

Soit Total 2 en Élémentaire : 184,49 €

Dépenses pour l'élémentaire : 8 550,35 € (10 classes)

Financement total des écoles en 25/26 : 11 624,85 €

+ dépenses à l'initiative de l'APE (hors demandes enseignants) pour un total de 4 151,63 € : distribution de ballotins de chocolats (enfants, enseignants, personnel de mairie et personnels techniques) pour Noël, un goûter de Noël, distribution de livres/dictionnaires (GS) suivie d'un goûter de fruits frais, distribution de livres ou calculatrices (CM2), bal des CM2, cartes cadeaux de 30 € à l'ensemble des équipes pédagogiques en fin d'année et animateurs titulaires de l'École Buissonnière (31 personnes au total), une carte cadeau de 100 € pour un départ, participation au repas « Nuit sous tente » de l'école Buissonnière.

Soit 15 776,48 € de financement total

1-3 – Organisation d'évènements de récolte de fonds pour financer les projets et sorties des écoles

En 2025/2026, l'APE a organisé :

- Une vente de chocolats de Noël
- Tenue d'un stand au marché de Noël
- Une vente de photos du carnaval
- Le RoureTrail
- Un Vide-Grenier
- Une Kermesse avec une tombola

Pour une recette globale de 22 396,13 €

Enfin, l'APE gère 2 partenariats :

- A-QUI-S, réalisation d'étiquettes personnalisées : 145,39 €
- Rentrée Discount, listes scolaires : 85,61 €

Bilan financier de nos opérations (résultat net = chiffre réalisé – dépenses) :

- Chocolats de Noël : +1 560,02 € (1 254,02 € en 2025) soit +306 € par rapport à N-1
- Marché de Noël : +1 843,40 € (2 154,26 € en 2025) soit -310,86 € par rapport à N-1
- Photos de carnaval : +2 022,99 € (2 071,21 € en 2025) soit -48,22 € par rapport à N-1
- RoureTrail : +6 846,96 € (4 463,92 € en 2025) soit +2 383,04 € par rapport à N-1 — Inscriptions : 11 300,86 € (inscriptions complètes sur les compétitions), dépense course : 4 381,53 €, snack/ravito : 459,12 €, animation : 500 €, 1 500 € de sponsoring
- Vide-Grenier : +1 990,60 € (2 121,52 € en 2025) soit -130,92 € par rapport à N-1
- Kermesse : +9 632,16 € (+6 536,11 € en 2025) soit +3 096,05 € par rapport à N-1 — Tombola : +6 732 € (+6 767,27 € en 2025), Snack : +5 613 € (+2 199,88 € en 2025), Animations : -630,16 €

Détail de l'exercice comptable 2025/2026

(certains chiffres diffèrent du détail ci-dessus car certaines dépenses validées en 2024/2025 ont été payées en 2025/2026, et pareillement des dépenses de 2025/2026 seront payées en 2026/2027)

DÉPENSES	2025/2026	2024/2025
Frais de fonctionnement	1 270,49 €	1 263,94 €
Chocolats et goûter de Noël offerts aux enfants, enseignants, personnels	855,54 €	718,33 €
Dépenses en maternelle pour 5 classes	3 227,57 €	3 008 €
Investissements exceptionnels en maternelle	—	3 701,42 €

Dépenses en élémentaire pour 11 classes	8 400,76 €	11 730 €
Investissements exceptionnels en élémentaire	—	619 €
Dépenses manifestations	13 851,75 €	14 311,35 €
Dépense exceptionnelle / École Buissonnière	100 €	—
Investissement APE (matériel de cuisson plancha / sono)	337,98 €	2 232,80 €
Cadeaux et remerciements	3 252,07 €	5 077 €
TOTAL DES DÉPENSES	31 296,16 €	42 661,84 €

RESSOURCES	2025/2026	2024/2025
Adhésions	2 164,82 €	2 238,41 €
A-QUI-S	145,39 €	107,43 €
Rentrée Discount	85,61 €	72,99 €
Manifestations	36 247,88 €	34 186,56 €
Sponsoring	1 500 €	—
TOTAL DES RESSOURCES	40 143,70 €	36 605,39 €

Compte tenu des recettes totales (40 143,70 €) et des dépenses totales (31 296,16 €), le « résultat comptable » est un **bénéfice net de 8 847,54 €**, contre un déficit net de 6 056,45 € en N-1.

L'assemblée générale, après avoir constaté un excédent de 8 847,54 € au titre de l'exercice, décide d'affecter la totalité de cet excédent au report à nouveau.

2) Approbation du rapport moral et des comptes

Les rapports moral et financier sont approuvés à l'unanimité.

Il a été décidé de reconduire le principe d'attribution d'un budget par classe.

Au regard du rapport financier présenté, il est décidé à l'unanimité de proposer un budget pour l'année 2026/2027 de 500 € par classe, ainsi que la possibilité d'investissements exceptionnels soumis à l'étude.

Chaque classe sera informée par courrier du montant qui lui est alloué, afin que les enseignants puissent transmettre leurs demandes au premier conseil d'école.

3) Fixation du montant des nouvelles cotisations

Le montant de la cotisation à l'APE avait été fixé pour l'année 2025-2026 à 10 € minimum par famille lors de la précédente AG. Pour l'année 2026-2027, le bureau ne souhaite pas augmenter la cotisation.

L'assemblée générale ne souhaite pas non plus modifier ce montant.

Par conséquent, le montant de la cotisation à l'APE pour l'année 2026-2027 reste fixé à 10 €.

4) Élection des membres du bureau / conseil d'administration

Les membres du CA et du bureau présents et représentés sont présentés. Les membres du bureau 2025-2026 démissionnent collégalement. Un appel aux candidatures pour la composition du bureau de l'APE pour l'année 2026-2027 est lancé. Le rôle des membres du bureau est rappelé.

Bureau : 4 réunions par an (1 entre octobre et décembre, 1 entre janvier et mars, 1 entre avril et juin, 1 entre juillet et septembre) — préparer les listes de RPE, définir et organiser les manifestations,

distributions de l'année, redistribution des fonds, démarches administratives (déclarations).

Président·e	Garant·e des décisions, communication générale, prise des décisions de gestion courante pendant l'année
Vice-Président·e	Supplée le/la président·e
Trésorier·e	Tenir la comptabilité, suivre la trésorerie, communiquer régulièrement les résultats des manifestations, etc.
Secrétaire	Préparer les contenus et l'ordre du jour des réunions, rédiger les PV et CR de réunion, participer aux réunions
Community Manager	Coordonner la création de contenus pour chaque évènement, gérer la communication sur internet à travers les réseaux sociaux

Le bureau 2026/2027 a été élu à l'unanimité. Pour rappel, la composition nominative du bureau et du conseil d'administration est publiée sur la page dédiée du site internet de l'association (rubrique « L'APE » → « Le bureau et le conseil d'administration »).

5) Questions diverses

Pas de questions.

Levée de séance : 20h40